



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Assemblée spéciale du 21 juillet 2020

2020-07-60

Adoption de l'ordre du jour

2020-07-61

Modification du règlement d'emprunt 107 décrétant une dépense et un emprunt de 1 092 640\$ pour l'acquisition de terrains et pour les travaux de préparation dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne

2020-07-62

Période de questions d'ordre général



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 21 juillet 2020

À une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, le 21 juillet 2020 à quatorze heures (14h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire

Était absent : monsieur Denis Chalifoux, président

### Ouverture de la séance

### Adoption de l'ordre du jour

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

#### et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-07-61

### **Modification du règlement d'emprunt 107 décrétant une dépense et un emprunt de 1 092 640\$ pour l'acquisition de terrains et pour les travaux de préparation dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne**

#### CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts peut modifier le règlement d'emprunt numéro 107 par résolution, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Daniel Charette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'article 1 du règlement numéro 107 est remplacé par le suivant :

« La Régie incendie des Monts est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 1 092 640 \$ pour l'acquisition des lots 13A-2, 13A-1, 13A-8 et 13A-P, rang 5 du Canton de Beresford de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et pour les travaux de préparation. »

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2020-07-62

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 14h10.

Richard Forget, vice-président

Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier